



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 16 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes.

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Jean-Philippe TAVARES, Agnès BRUNOT, Christelle COMBET, François FOSSOUX, Viviane JEANTET, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Thierry DUFOUR, Laurence NIQUET, Yoan MAZZA, Bénédicte VIVIAN,

Représentée : Bénédicte VIVIAN à partir de 21h15 (pouvoir à Chantal MACQUET)

Absents : Néant

Secrétaire de séance : M Thierry DUFOUR

Ordre du jour :

- 1° Approbation du procès verbal du conseil municipal du 28 octobre 2014
- 2°- Election d'un nouvel adjoint
- 3°- Subventions
- 3°- Décision modificative n°3 au budget principal
- 4°- Extension de l'école – validation de l'APD
- 5°- Création d'une chaufferie bois – validation de l'APD
- 7°- Aménagement de l'école et de ses abords – validation de l'APD
- 8°- Extension du réseau ERDF
- 9°- Autorisations d'urbanisme
- 10°- Modification plan de circulation du Chef-Lieu
- 11°- Achat et pose de panneaux routiers
- 12°- Remplacement de l'installation téléphonique
- 13° Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

1° Approbation du procès verbal du conseil municipal du 28 octobre 2014

Chaque conseiller a été destinataire du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 28 octobre 2014.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

2°- Election d'un nouvel adjoint

Après avoir fait lecture de la lettre de démission de M Jean-Philippe TAVARES de son poste d'adjoint en date du 30 novembre 2014, dont le cœur est ainsi rédigé :

« (...) En effet, face aux difficultés de nos concitoyens à s'acquitter de leurs impôts locaux, les collectivités locales se doivent d'utiliser chaque denier public au plus juste. Or votre gestion du personnel communal ne me paraît pas aller dans ce sens.

Les divergences de vue quant à l'attitude à adopter vis-à-vis du personnel de la commune me contraint à mettre fin à mes fonctions de Maire-adjoint. (...) »

Le conseil municipal prend acte de cette démission.

Dès réception de la notification d'acceptation de la démission par le Préfet, un conseil municipal sera convoqué pour procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

3°- Extension du réseau ERDF

Rapporteur Christophe GUITTON

Le Maire demande à ce que François FOSSOUX, Laurence NIQUET et Chantal MACQUET sortent de la salle pour ce débat étant impliqués directement ou indirectement dans ce dossier.

Comme suite au 4^{ème} point du conseil municipal du 28 octobre 2014,

Sachant que l'idée première, qui avait été d'installer le poste au niveau de la dernière maison, pose des problèmes techniques,

Sachant que la position la plus proche où peut être installé ce poste est le réservoir de Monthoux,

Vu le nouveau devis d'ERDF pour l'installation d'un poste électrique pour l'alimentation d'un bâtiment agricole route de Quincy d'un montant de 35 133.03 € HT, et qui permettra le renforcement de l'alimentation des maisons de la route de Quincy,

Il est proposé au Conseil d'accepter ce devis.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

4°- Subventions

Rapporteur Christophe GUITTON

Rappelant que la demande de subvention de l'association Sportive de Sillingy a été produite tardivement

Constatant que cinq jeunes de Nonglard sont adhérents de cette association,

Rappelant que les sommes nécessaires sont inscrites au budget,

Il est proposé au Conseil Municipal, de compléter le tableau des subventions comme suit :

Association Sportive de Sillingy (foot)	75,00 €
Portant le montant total des subventions à	2594,00 euros

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte cette délibération

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2014-103

5°- Décision modificative n°3 au budget principal

Rapporteur Daniel AUDIBERT

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier les chapitres 61 et 14 (Services extérieurs et Atténuations de produits) en raison d'un manque de crédit à l'article 7391178 : Autres restitutions et à l'article 73925 : FPIC

A cet effet, la décision modificative suivante est proposée :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Chapitre 61 : Services extérieurs		Chapitre 14 : Atténuations de produits
Compte 61523 : -890.00 €		Compte 7391178 : 260.00 €
		Compte 73925 : 630.00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte cette délibération

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2014-104

6°- Extension de l'école – validation de l'APD

Rapporteur Christophe GUITTON

Vu l'avant projet définitif présenté par le cabinet DUPUIS-BALDY, architecte, concernant la construction d'une extension de l'école le 27 novembre 2014, comprenant la création de deux classes reliées par un bloc entrée-vestiaire sanitaires,

Vu l'évaluation du coût des travaux s'élevant à 425.400 € HT hors équipement intérieur et aménagement extérieur,

Il est proposé au Conseil Municipal, de valider cet Avant Projet Définitif, cette validation amenant automatiquement l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, notamment la réalisation des études, le mandat pour déposer le permis de construire et pour préparer les pièces nécessaires à la consultation.

Le Conseil après avoir délibéré adopte cette délibération

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2014-105

7°- Création d'une chaufferie bois – validation de l'APD

Rapporteur Christophe GUITTON

Vu l'avant projet définitif présenté par le cabinet DUPUIS-BALDY, architecte, concernant création d'une chaufferie bois le 27 novembre 2014, comprenant la création d'une chaufferie à granulés de bois en lieu et place de la chaufferie fioul actuelle de l'école capable de fournir en chaleur l'extension de l'école, l'école actuelle et le presbytère, l'installation de deux silos dans la seconde cave de l'école

Vu l'évaluation du coût des travaux s'élevant à 114.400 € HT,

Il est proposé au Conseil Municipal, de valider cet Avant Projet Définitif, cette validation amenant automatiquement l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, notamment la réalisation des études, le mandat pour déposer le permis de construire et pour préparer les pièces nécessaires à la consultation.

Le Conseil après avoir délibéré adopte cette délibération

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2014-106

8°- Aménagement de l'école et de ses abords – validation de l'APD

Rapporteur Christophe GUITTON

Vu l'avant projet définitif présenté par le cabinet DUPUIS-BALDY, architecte, concernant l'aménagement des extérieurs de l'école et l'équipement des salles de classe le 27 novembre 2014, comprenant l'enrobé des cours, le mobilier et l'équipement des classes à créer,

Vu l'évaluation du coût des travaux s'élevant à 42.500 € HT,

Il est proposé au Conseil Municipal, de valider cet Avant Projet Définitif, cette validation amenant automatiquement l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, notamment la réalisation des études, le mandat pour déposer le permis de construire et pour préparer les pièces nécessaires à la consultation.

Le Conseil après avoir délibéré adopte cette délibération

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2014-107

9°- Autorisations d'urbanisme

Rapporteur Eric PIERRE

Les dossiers d'urbanisme sont présentés.

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

Permis de construire accordé pour la réhabilitation d'une maison sinistrée, 599 route de Rumilly – Guillaume POCHAT(PC 74.202.14.0010)

Permis d'aménager pour la création d'un lotissement de 6 maisons impasse du Bocher – Sté Maximmo (PC 74.202.14.0015) : retrait du pétitionnaire.

Déclaration préalable sans opposition pour la pose de panneaux photovoltaïques, chemin des Savus – M Nicolas PONCET (DP 74.202.14.0017)

Déclaration préalable sans opposition pour le détachement de deux lots, route de la Ville – M Louis MARIN LAMELLET (DP 74.202.14.0018)

Opposition à une déclaration préalable pour la construction d'un garage, chemin de Rochat – M BROSSARD (DP 74.202.14.0019)

Dossiers en cours d'instruction :

Demande de permis d'aménager pour la création d'un lotissement de 12 maisons impasse du Bocher - Sté Maximmo (PA 74.202.14.0017)

Demande de permis de construire pour la création d'une terrasse et d'un mur de soutènement impasse du Bocher - M CHAPPEY (PC 74.202.14.0018)

Déclaration préalable pour la construction de deux terrasses en bois impasse des Neyrulles – M CARPENTIER (DP 74.202.14.0020)

Convention de rétrocession de terrain

Dans le cadre du permis d'aménager n° 17 (ci-dessus annoncé), la rue prévue étant une rue bouclée, il est proposé au conseil de signer une convention d'acquisition à l'euro symbolique de la voie, après sa réalisation, permettant de l'intégrer dans le domaine public communal. La convention proposée en l'état n'est pas acceptable, mais il est proposé au conseil de mandater le Maire pour négocier cette convention.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

10°- Modification plan de circulation du Chef-Lieu

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Les élus et les délégués des parents d'élèves se sont réunis le 24 novembre pour faire le point sur le plan de circulation mis en place le 3 novembre. Différentes difficultés ont été notées notamment celle des parents laissant un enfant dans leur véhicule pendant la dépose scolaire.

Le sens interdit aux horaires scolaires est enlevé jusqu'aux vacances de Noël, suivant la suggestion des parents.

Les parents s'engagent à continuer à déposer les enfants le long des trottoirs de la route de la Lanterne et de la salle des fêtes. Seuls les parents d'enfants en maternelle accèderont sur la place pour la dépose.

Un nouveau point sera fait en janvier sur cette nouvelle organisation.

De son côté, la Commune fera réaliser un cheminement en gravier depuis l'immeuble des « Terrasses de Nonglard » jusqu'au bâtiment Deville à destination des piétons. Un devis en ce sens de 1202.00 € HT a été validé en ce sens. Les règles de priorité Route de la Lanterne seront également modifiées. Un stop sera installé pour la Route de la Lanterne au carrefour de la traverse des Carrés et au carrefour de la Lanterne ayant pour but de limiter la vitesse aux abords du Chef-lieu.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

11°- Achat et pose de panneaux routiers

Rapporteur Chantal MACQUET

Suite aux différentes décisions concernant la circulation sur la commune, et dans le cadre du renouvellement des panneaux usagés, il a été demandé un devis pour le remplacement ou la fourniture et pose de panneaux divers

-zone de rencontres au chef lieu

-dépôts interdits plate forme chemin de la Boise, au départ de la route de Seysollaz, aire de retournement des Savus

-attention école

-entrée d'agglomération (remplacement route de Sillingy)

Le devis de la société Girod s'élève à 2936.00 € (il manque encore quatre panneaux à chiffrer).

Il est proposé au Conseil d'engager ces travaux.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant
Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

12°- Remplacement de l'installation téléphonique

Rapporteur Christophe GUITTON

Constatant que l'installation téléphonique de la mairie pose des problèmes de plus en plus graves de fonctionnement,

Vu le devis présenté par l'exploitant d'un montant de 3884.00 € HT,

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager les travaux de remplacement de l'installation.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

13° Informations diverses

CCAS Compte rendu du conseil d'administration du 2 décembre 2014

Rapporteur Laurence NIQUET

Le Conseil d'administration du CCAS s'est tenu le 2 décembre 2014.

Ce fut l'occasion de rappeler les actions menées lors de l'année 2014 soit par l'ADMR (aide à domicile et portage de repas), soit par la CCFU (halte garderie et crèches), soit par l'épicerie sociale.

Le conseil d'administration a ensuite attribué les subventions à caractère social, décidant de ne pas éparpiller les versements à de multiples demandeurs, mais de regrouper l'aide sur une seule association (Mucovicirose).

Le conseil a également donné son accord pour participer au financement des enfants qui utilisent le centre de loisirs de La Balme/Sillingy.

Enfin le conseil d'administration a décidé de participer à l'action du Lions Club consistant à proposer d'installer des boîtes contenant les informations médicales d'une personne âgée isolée dans son logement. Cette boîte est à la disposition des services de secours en cas d'intervention d'urgence.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 8 février.

Inscription sur les listes électorales

Il est rappelé aux habitants de Nonglard encore non inscrits sur les listes électorales doivent le faire avant le 31 décembre 2014 pour les votes qui auront lieu en 2015.

Pour ce faire, hormis les horaires d'ouverture habituelles, la mairie sera ouverte le 31 décembre de 10 heures à 12 heures.

CCFU

La crèche de Lovagny est en cours de finition. Elle est destinée à accueillir 10 enfants, avec une priorité de second rang pour les familles de Nonglard (5 places disponibles), date d'ouverture prévue début avril 2015, inscription à déposer au siège de la CCFU. Afin de permettre sa mise en service, le conseil communautaire approuve le recrutement de 4 agents en puériculture.

Eau : le conseil communautaire a approuvé le principe de la création d'une conduite de refoulement entre le forage de Nyre et le réservoir de la Comète sur Nonglard. Le coût prévisionnel avant subvention est de 507.500 € HT.

Eau : le tarif de l'eau est revalorisé de 1.36 % cette année après quatre années de stabilité. La part communautaire passe donc à 1.49 €/m³.

Gens du voyage : suite à la mise en demeure de Monsieur le Préfet, intimant à la CCFU l'ordre de réaliser son aire d'accueil des gens du voyage, le conseil communautaire a adopté le principe de retenir un terrain situé entre Chaumontet et Seysollaz.

Un groupe de travail intitulé « route des cerisiers » s'est réuni pour étudier un circuit qui inclurait toutes les communes de la CCFU. Son but est de faire découvrir aux habitants et aux visiteurs toutes les richesses culturelles de notre communauté de communes : sites remarquables, commerces, artisans, ... Il est envisagé de proposer ce circuit en utilisant des moyens de transports « doux » : vélo, marche, voiture et vélo électrique.

Réforme territoriale

La réforme territoriale voulue par l'Etat est en marche. L'objectif est de réduire à la fois le nombre de communautés de communes mais également le nombre de communes. Les petites communes et les petites communautés sont particulièrement visées. Les échéances fixées par la loi sont extrêmement brèves. Le nouveau découpage des communautés de communes devant être établi pour la fin de l'année 2015. De nombreuses réunions de tractation sont actuellement consacrées à ce thème sous l'égide du Préfet. Il est particulièrement difficile aujourd'hui de déterminer ce que sera notre commune en 2016.

Rapport analyse de l'eau

Il est fait lecture du rapport d'analyse de l'eau en date du 28 novembre 2014.

Remerciement pour les actions menées pendant l'année

Le conseil souhaite profiter de ce dernier conseil de l'année pour remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans la vie du village au cours de cette année, particulièrement l'ensemble des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

AGENDA FIN D'ANNEE 2014 ET DEBUT 2015

MAIRIE : fermée du 22 au 26 décembre inclus, ouverte le mercredi matin du 31 décembre.

VŒUX DU MAIRE : samedi 10 janvier 2015 à 18h30

REPAS DES ANCIENS : dimanche 8 février.